



2003 - 2018 : 15 ans déjà ! « Echanger et mutualiser pour mieux réussir »
Membre du réseau « RESET » - Agrément Entreprise solidaire

... VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO ...

Veille info du 19 juin 2018 : Les petites villes demandent au gouvernement de soutenir le « pacte pour les centres-villes »

Source : communiqué APVF

« La balle est désormais dans le camp du gouvernement », a réagi l'Association des petites villes de France (APVF), vendredi 15 juin, suite à l'adoption par le Sénat de la proposition de loi Bourquin-Pointereau instituant un « pacte national des centres-villes et centres-bourgs ».

L'association que préside Christophe Bouillon, député de Seine-Maritime (Nouvelle Gauche), demande au gouvernement de « créer les conditions pour que cette proposition de loi suive son cheminement législatif et soit discutée puis adoptée par l'Assemblée nationale ».

L'APVF « avait approuvé dans son principe le plan « Action cœur de ville », « tout en déplorant qu'il ne concerne que 222 villes de dimension moyenne ». « Or, ce sont plus de 700 collectivités, dont de très nombreuses petites villes, qui connaissent une situation critique et un cocktail de problèmes structurels particulièrement graves », déplore-t-elle.

Le texte qui avait reçu un soutien massif des sénateurs (plus de 230 signatures) a été adopté à une écrasante majorité dans la nuit de jeudi à vendredi (288 voix pour, 0 contre, 55 abstentions).

« Je ne vois pas dans [cette] proposition de loi une concurrence, mais un complément », a assuré le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, lors de la discussion générale du texte, le 13 juin. « Il y aura débat à l'occasion de l'examen du projet de loi Elan, dans lequel, d'ailleurs, je souhaite que nous puissions intégrer un maximum de ses dispositions », a-t-il souligné. Le ministre a par ailleurs précisé que l'opération de revitalisation territoriale (ORT) prévue à l'article 54 du projet de loi Elan « a vocation à s'adresser, non seulement aux 222 villes et intercommunalités retenues dans le plan Action cœur de ville, mais aussi, plus largement, à toutes les collectivités désireuses de s'emparer d'un outil opérationnel de revitalisation de leur centre-ville ».

Il a en fin rappelé que l'inspection générale des finances avait été chargée d'un rapport « traitant de l'équité fiscale entre commerce physique et commerce électronique » et qu'elle remettrait ses conclusions « à la fin de ce mois ».

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'évolution de ce projet

Le texte de cette veille info, sera archivée et consultable dans la rubrique [téléchargements de notre site internet](http://www.entreprises-territoires-avenir.org) : www.entreprises-territoires-avenir.org

Veille info Entreprises et Territoires d'Avenir 04 66 38 28 36